

FRANCE

**Quatrième Réunion biennale des Etats
pour l'examen de la mise en œuvre
du Programme d'action en vue de prévenir,
combattre et éliminer le commerce illicite
des armes légères sous tous ses aspects**

Déclaration de la délégation française

« Instrument international de traçage »

New York, 17 juin 20 10

Monsieur le Président,

La France a, depuis son adoption en 2001, constamment rappelé que le Programme d'action des Nations Unies, ne constituait qu'une étape d'un processus évolutif, dont la dynamique doit permettre l'appui à des initiatives plus opérationnelles.

A ce titre, l'Instrument international sur le marquage et le traçage de ALPC, fruit d'une initiative de la France et de la Suisse lancée en 2002, constitue à ce jour la plus importante réalisation concrète issue du Programme d'action des Nations Unies.

Nous continuons de regretter l'absence de référence aux munitions et aux opérations de maintien de la paix dans le champ du document final, ainsi que son caractère juridiquement non contraignant, mais c'est sans réserve que nous soutenons l'instrument existant.

Nous appelons à la poursuite de la mise en œuvre de ce dispositif précis et détaillé, qui ne sera possible qu'avec la volonté politique nécessaire des Etats.

Nous souscrivons aux propositions d'amélioration qui ont été formulées et qui nous paraissent de nature à permettre l'amélioration de cette mise en œuvre.

Il nous semble par ailleurs que la création d'un groupe d'experts chargé d'examiner la mise en œuvre de l'Instrument et d'élaborer des recommandations en vue d'améliorer sa mise en œuvre devra être envisagée à terme.

Je vous remercie.